

# SECURITE INFORMATIQUE :

## 12 CONSEILS POUR MIEUX PROTÉGER VOS DONNÉES



**Espionnage, *phishing*, rançongiciel (ou *ransomware*)... Les cyber attaques se multiplient. Voici quelques règles de base pour limiter les risques d'attaque informatique et protéger vos données professionnelles.**

Interruption de service, perte de données (fichiers clients, contrats, projets), atteinte à l'image... Plus la technologie évolue, plus les pirates informatiques innovent. Dans les années qui viennent, il faut s'attendre à des attaques plus fréquentes et de plus grande ampleur.

Ces attaques peuvent engendrer des préjudices désastreux pour un travailleur indépendant. Pour anticiper ce risque lié à l'usage de l'informatique, quelques bonnes pratiques s'imposent.

- 1 Effectuez des sauvegardes régulières de vos données sur des supports ou systèmes distincts de votre système d'information.
- 2 Mettez à jour régulièrement vos logiciels et système d'exploitation : navigateur, antivirus, bureautique, pare-feu, etc.
- 3 Choisissez des mots de passe complexes : 12 caractères (composé de majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux) et différents pour chaque accès.
- 4 Méfiez-vous des mails piégés: ne cliquez jamais sur une pièce jointe, un lien, un message si la forme du mail et/ou son expéditeur vous semblent suspects.

- 5 Séparez compte « utilisateur » et compte « administrateur ». Le compte administrateur ne doit servir que pour intervenir sur le fonctionnement global de l'ordinateur. Si vous avez des employés, n'ouvrez que des comptes utilisateurs.
- 6 Sécurisez l'accès de votre WI-FI (voir votre fournisseur d'accès) pour éviter que des personnes malveillantes n'interceptent vos données et n'utilisent votre connexion.
- 7 Évitez de vous connecter au WI-FI public à l'extérieur, non sécurisé.
- 8 N'utilisez pas de clés USB ou disques durs externes personnels sur un ordinateur professionnel et inversement. De façon générale, dissociez vos usages personnels de vos usages professionnels.
- 9 N'emportez que les données nécessaires lors de vos déplacements, surtout à l'étranger.
- 10 Naviguez sur des sites officiels : privilégiez la saisie de l'adresse du site dans la barre d'adresse du navigateur.
- 11 Soyez aussi vigilant avec l'usage de votre Smartphone et votre tablette (en plus du code PIN, utilisez un mot de passe et configurez-le pour qu'il se verrouille automatiquement).
- 12 Vérifiez lors de vos achats en ligne: La présence du cadenas dans la barre d'adresse et la mention « <https://> » quand vous cliquez dans la barre du navigateur.

### LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le RGPD, entré en vigueur Le 25 mai 2018, oblige toute entreprise à renforcer la sécurité et la confidentialité des données personnelles qu'elle détient et à notifier les violations de données personnelles dans les 72 heures à la CNIL.